



## POUVOIR D'ACHAT ET TAXE D'HABITATION

Supprimer la taxe d'habitation pour nous donner plus de pouvoir d'achat, telle est la propagande gouvernementale. La taxe d'habitation payée par les citoyens est une recette pour la commune. Baisser les recettes c'est supprimer des services publics pour les familles. Ce que la commune n'offrira plus, les familles devront se le payer auprès du privé au prix fort. Le privé est guidé par le profit pour les actionnaires.

Si les communes sont défaillantes elles perdront l'estime de la population, les dominants auront tout loisir de prêcher pour leur dissolution ou regroupement. Le lieu de démocratie de proximité, notre Commune, sera éloigné des familles.

L'augmentation du pouvoir d'achat se fait par les augmentations de salaires et non en supprimant les communes et les services publics.

Pour l'existence des communes et les services publics, agissons pour que la taxe d'habitation soit maintenue en prenant en compte les revenus des familles.



## POUVOIR D'ACHAT ET COTISATIONS SOCIALES

« Cotisations sociales » est une expression qui a disparu du langage médiatique. Elle est remplacée par « les charges » qui appartient au vocabulaire patronal. Supprimer des cotisations sur la feuille de paie donnerait un salaire net plus élevé ; c'est vrai. Mais ces cotisations sont des recettes pour la Sécurité Sociale. Baisser les recettes c'est supprimer des prestations pour les salariés et leur famille. Ce que la Sécurité Sociale n'offrira plus, les familles devront se le payer auprès des assurances privées et au prix fort. Le privé est guidé par le profit pour les actionnaires.

La suppression de la cotisation « part salariale » sur la feuille de paie entraîne la suppression de la cotisation « part patronale ». Ce que l'entreprise versait à la Sécurité Sociale elle le versera aux actionnaires (ceci est vrai pour les grands groupes et multinationales).

L'augmentation du pouvoir d'achat se fait par l'augmentation des salaires et des cotisations, non en tuant la Sécurité Sociale.